

En procédant de la sorte, nous serons plus à même de mesurer l'écart actuel entre nos engagements et nos réalisations. Ce n'est qu'après avoir dressé ce constat que nous pourrions nous pencher sérieusement sur de nouvelles propositions, qui doivent, à notre avis, servir non pas tant à réécrire l'Acte final, ce qui n'est d'ailleurs pas notre mandat, mais à ancrer davantage notre engagement collectif à améliorer la qualité des gestes que nous posons à son égard.

L'Acte final est un document fait d'équilibre, sans quoi il n'aurait pas commandé l'appui des trente-cinq pays que nous représentons ici. Par conséquent, le gouvernement du Canada considère qu'il s'est engagé à respecter toutes ses dispositions et il entend qu'elles soient toutes appliquées dans la même mesure.

Par ailleurs, l'opinion publique canadienne s'attache plus particulièrement à certains aspects de l'Acte final, et ce, parce que certaines de ses dispositions touchent de plus près les préoccupations et les priorités des Canadiens en raison de la perception qu'ils ont des composantes d'une politique de détente authentique. Essentiellement, les Canadiens jugeront cette politique à la lumière d'un seul critère: ils se demanderont si, parce qu'ils ont appuyé leur gouvernement dans sa politique de détente, ils vivent dans un monde plus sûr et plus humain? Dans quelle mesure la voie jalonnée à Helsinki satisfait-elle à ce critère?

Force nous est d'admettre que les dispositions de l'Acte final sont fort modestes au chapitre de la sécurité. C'est sans doute pourquoi nos chefs de gouvernement nous ont donné plus de latitude à cet égard que dans toute autre partie du document. Cependant, quelle que soit leur modestie, nous ne devons pas mésestimer l'apport de telles mesures de confiance à la stabilisation, dans un secteur où le face à face militaire est toujours le plus important, soit l'Europe centrale. Nous avons appris comment tirer un meilleur parti de ces mesures au cours des deux dernières années et nous espérons que, sans aller au-delà de l'esprit de l'Acte final, il nous sera possible de raffiner et d'élargir leur application.

Le mandat qui nous a été donné est limité, mais nous ne sommes pas pour autant dispensés de regarder au-delà, puisque, en fin de compte, l'Acte final se situe dans la perspective plus large de la détente. D'ailleurs, si pour réaliser la détente il faut augmenter la confiance de part et d'autre, il est inconcevable que nous atteignons cet objectif dans le domaine politique sans que la course aux armements ne fasse relâche. La détente politique et le ralentissement de la course aux armements vont de pair. La confiance suscitée dans un domaine se répercute dans l'autre, car la sécurité, comme l'insécurité, ne peut être morcelée.